



FUSION DGI-DGCP

LE PROJET SE PRÉCISE, LES REVENDICATIONS S'ACCUMULENT !

La première réunion de discussion sur « les orientations écrites de travail » du ministre dans l'optique de la fusion DGI-DGCP s'est tenue lundi 14 janvier sous la présidence de M. Parini, en présence de toutes les fédérations et des organisations syndicales des deux directions.

Cette réunion prévue pour aborder les missions et l'organisation de la future direction générale et des directions départementales, l'informatique, le maillage territorial et le SIP, devrait être suivie de trois autres sur les effectifs et les qualifications (le 18 janvier), sur les régimes indemnitaires et l'encadrement (le 25, lendemain de la grève « pouvoir d'achat ») et sur les filières et les passerelles (le 30).

Le ministre recevra les fédérations début février pour leur présenter les fondements définitivement arrêtés pour la future administration. Un CTPM se tiendra ensuite (mars-avril) pour examiner les textes officialisant la création de la « Direction Générale unifiée ».

C'est donc un trimestre d'actions et de négociations qui s'annonce, le ministre de la fusion est également celui de la fonction publique et sur ses deux portefeuilles les revendications s'accroissent.

L'intervention liminaire du SNUI et de SUD Trésor ne s'est pas limitée aux seuls points de l'ordre du jour. Nos syndicats ont exigé le règlement du passif des réformes déjà engagées, tant du point de vue pécuniaire qu'en matière de conditions de travail et d'exercice des missions (rejet de la concentration et de la spécialisation des services).

Le compte rendu qui suit retrace les temps forts des interventions du SNUI et de SUD Trésor, qui constituent l'analyse du dossier fusion et expriment les revendications (y compris le doublement de l'Indemnité Mensuelle de Technicité et les plans de qualifications).

Même si tous les sujets inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être traités dans la journée, les premières réponses de l'administration nécessitent déjà, à elles seules, une mobilisation de l'ensemble des agents pour peser sur leur avenir.

NON AUX OBJECTIFS DE LA FUSION

Dans le dossier présenté, l'administration a précisé ses intentions, notamment en matière d'emplois. Pour 2009, le volume des suppressions sera similaire à celui de 2008 (11.000 emplois en moins depuis 2003). Il est clair que, placée dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, la fusion poursuivra et accélérera les suppressions d'emplois.

Pour le SNUI et SUD Trésor, cette décision purement politique et basée sur la seule logique comptable est inacceptable car elle va encore aggraver les conditions de travail, dégrader l'exercice des missions et alourdir les charges de travail.

En effet, alors que les évolutions de l'informatique n'ont même pas produit les gains espérés par l'administration, 2009, année concrète de la fusion, sera encore une année noire pour l'emploi ainsi que les suivantes. C'est toute la contradiction du discours gouvernemental qui ne tient pas compte de la dégradation de la qualité du service public et des conditions de vie au travail des agents.

Si M. Parini, coordonnateur de la réforme, a dans un premier temps déclaré qu'il ne répondrait qu'aux seuls sujets à l'ordre du jour, il a finalement concédé qu'aucune suppression ne frapperait les actuelles directions centrales en 2009, conformément à notre demande.

Concernant les valeurs du service public, l'annonce que le contenu des missions ne sera pas modifié, pour l'instant, est fortement contrebalancée par l'affirmation que leur condition d'exercice va vraiment changer.

Le SNUI et SUD Trésor ont réaffirmé que la hiérarchisation et la priorisation des tâches en fonction des moyens alloués est dangereuse pour le service public et l'égalité de traitement des usagers, d'autant plus que la rédaction du dossier traduisant les intentions du ministre nous pose un problème de confiance. Dans ce débat sur les valeurs, et vu l'expérience de ces dernières années, il y a incompatibilité entre celles du gouvernement et celles de nos deux syndicats.

La dématérialisation des relations avec le public qui se fait au détriment de l'accueil physique l'illustre bien, tout comme les concepts et mesures « modernes » qui visent à affaiblir la justice fiscale. Ces concepts exposés dans le dossier sont largement illustrés par la course aux chiffres dans le domaine des amendes infligées par les radars automatiques.

De même, la volonté de placer la question du recouvrement en tant qu'élément prioritaire pour le déclenchement d'un contrôle est particulièrement inquiétante, surtout quand le « traçage » plus formalisé de l'activité des agents accentue la notion de « flicage » des vérificateurs.

Enfin, le SNUI et SUD Trésor ont exigé un véritable bilan de la maîtrise par l'administration de l'informatique (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour Hélios, Copernic et Sirh) et ont mis en garde le ministère contre toute tentative de privatisation de missions support ou d'externalisations supplémentaires par le recours à « l'assistance extérieure ».

DES REPONSES AMBIGÜES ET INQUIETANTES SUR LES MISSIONS

Si devant notre insistance l'administration a affirmé que l'ensemble des missions actuelles demeurerait « régaliennes » après la fusion, elle n'exclut pas le recours à des expertises extérieures sur des sujets nouveaux, autres que ceux touchant à l'informatisation. Par ailleurs, les inspecteurs chargés de la fonction d'huissiers du Trésor seront chargés du recouvrement d'autres cotes (Dossiers à Fort Enjeux, Service des Impôts des Entreprises).

Sur l'autonomie du contrôle fiscal revendiquée par le SNUI et SUD Trésor, M. Parini a rappelé les réponses fournies par M. Woerth lors de sa visite à la DNEF (Direction Nationale des Enquêtes Fiscales) mais celles-ci ne lèvent toujours pas le doute sur le paradoxe entre l'affichage politique de la flagrance fiscale et les moyens alloués aux services.

Si les structures actuelles (en DSF et en DIRCOFI) ne sont pas remises en cause, leur pilotage n'est toujours pas arrêté entre le niveau régional (la direction au chef lieu de région devenant direction régionale opérationnelle), interrégional ou central. Ce manque de stabilité a été dénoncé.

Concrètement, le lien entre les services de gestion et ceux en charge du contrôle est maintenu mais face à l'idée que « *la traçabilité n'est pas de la surveillance supplémentaire mais un moyen de savoir où ont lieu les dérives quand il y en a* », le

SNUI et SUD Trésor ont déploré ce bien faible palliatif aux incompatibilités d'une autorité unique sur le contrôle fiscal et le recouvrement. Moins de garanties, plus de contrôle interne, cela ne constitue pas une amélioration de l'exercice des missions, surtout dans le cadre d'une politique d'objectifs mesurés par des indicateurs.

C'est en fait toutes les questions liées à la remise en cause du principe de séparation ordonnateur-comptable qui peinent à trouver des réponses !

Le directeur général de la DGCP a également présenté une proposition de modification de l'article 20 du décret de 1962. L'ensemble des organisations syndicales ont demandé un délai afin de la décortiquer et d'en mesurer les conséquences en matière de justice fiscale. A ce moment du débat, l'administration a déclaré que « *la future organisation, en ne séparant pas l'assiette et le recouvrement, devra trouver des garanties fonctionnelles autres que deux responsables à la tête de la direction locale unifiée* ».

Le débat sur le numéro 1 comptable ou pas comptable est donc reporté, sachant que des responsables comptables et non comptables feront partie des organigrammes locaux. Cela dit, le ministre a suscité beaucoup d'inquiétudes sur les missions et leur pilotage avec l'annonce de la fusion et cette première réunion n'est pas de nature à rassurer les agents. **p.2**

DES ADMINISTRATIONS CENTRALES FUSIONNEES ET SOUS SURVEILLANCE EXTERIEURE : UNE DOUBLE PEINE ?

La fusion des administrations centrales et la nomination du Directeur Général seront publiées au Journal Officiel en avril 2008 et elles consacreront la réunion de l'ensemble des services actuels et des agents les composant. Pour le SNUI et SUD Trésor, le traitement de ce dossier est d'autant plus urgent que les agents sont dans l'attente pour prendre des décisions concernant leur avenir professionnel.

Pas de suppressions d'emplois en 2009 dans ce secteur et maintien du rattachement de la Direction de la Législation Fiscale, voilà les deux seules réponses satisfaisantes par rapport à nos demandes.

Par contre, l'administration n'a pas répondu sur la future localisation de cet ensemble mais nous n'imaginons pas un seul instant qu'une délocalisation est en projet.

La nouvelle entité sera composée de trois blocs dirigés par des Directeurs Généraux Adjoints (DGA) selon une organisation par métiers à côté des fonctions support :

- Un bloc Fiscalité : un service gestion fiscale avec 3 sous-directions particuliers-professionnels-foncier, un service juridique et une sous direction Contrôle Fiscal. Copernic et l'accueil seraient directement rattachés au DGA.
- Un bloc Gestion Publique : un service Collectivités Locales avec un rattachement direct d'Hélios auprès du DGA, un pour les opérations financières de l'Etat et éventuellement le service France Domaines pour lequel le ministre hésite encore entre une intégration au pôle gestion publique ou un rattachement direct auprès du directeur général.
- Un bloc Moyens : un service GRH, un budget-stratégie et un pour l'informatique. Le SIRH serait directement rattaché au DGA.

La communication et les services d'audit seront directement rattachés au DG.

Le SNUI et SUD Trésor ont fortement critiqué la constitution du 3^{ème} bloc, inédit au ministère et très étendu, qui risque de jouer un rôle de variable d'ajustement. En effet, fusionner les effectifs, le budget et l'informatique est source d'inquiétudes dans le cadre d'une politique libérale toujours à la recherche d'économies. D'autre part, la constitution d'un bureau pour les agents C et B, d'un autre pour les A et d'un autre encore pour les A+ fait craindre une évolution vers une gestion très différenciée et cloisonnée entre les A d'un côté et les C et B de l'autre. Enfin, le regroupement de ces derniers dans le

même bureau, ce qui répond selon l'administration à une nécessité vu le volume d'agents concernés, semble plus correspondre à la volonté de banaliser leurs fonctions (la défonctionnalisation), ce que nous contestons fortement.

Dans un second temps, l'administration, suite à notre intervention, a reconnu la pertinence du maintien au sein du service unifié de GRH des équipes actuelles DGI et DGCP pour la gestion respective des agents des Impôts et de ceux de la Comptabilité Publique compte tenu de leur expérience.

L'éclatement des grands programmes informatique a constitué un autre sujet de tension. Pour le SNUI et SUD Trésor, la séparation entre la maîtrise d'œuvre (rattachée au bloc moyens) et la maîtrise d'ouvrage (rattachée aux 2 blocs missions) fait craindre une dilution des budgets et un frein supplémentaire à la transparence de ces programmes. A ce sujet, l'administration devrait déjà avoir le courage de dire que les objectifs et les calendriers ne sont pas du tout remplis.

Mais le plus gros désaccord de fond est apparu suite à la présentation du concept de « gouvernance » par M. Parini.

En voulant préciser la pensée du ministre, il a en fait dit l'inverse de ce qui était indiqué dans les documents préparatoires. En effet, alors que ceux-ci décrivaient l'équivalent d'un « conseil de surveillance composé de personnalités qualifiées choisies par le ministre » (évoquant les instances de même nature dans le privé), avec un rôle de validation des orientations et de vérifications des objectifs, le coordonnateur de la fusion ne parlait que d'un outil d'information du ministre, chargé de ne porter qu'un regard éclairant

sur un ensemble de 130.000 agents. Face à l'imbroglie né de ce double langage, l'idée de ce conseil, que nous considérons d'autant plus inapproprié au service public républicain qu'il constitue un lieu de pouvoir antidémocratique, sera rediscutée entièrement et directement entre les organisations syndicales et le ministre.

Enfin, si le SNUI et SUD Trésor ont apprécié que la future administration centrale soit une Direction Générale, ils se sont déclarés opposés à une appellation du type France « machin chouette » qui renverrait à l'idée inquiétante d'agence dont le fonctionnement s'affranchirait inéluctablement des valeurs du service public.

L'UNIFICATION DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES : DES PREFIGURATIONS EN 2008, UN CHANTIER POUR 2009-2011

Deux choix sont d'ores et déjà arrêtés par le ministre : il n'y aura qu'une seule direction par département avec un seul responsable et celle située au chef lieu de région sera aussi la direction régionale opérationnelle. Ces choix découlent principalement du schéma étatique composé de préfets départementaux et régionaux.

Concernant le contrôle fiscal, le choix entre le niveau régional ou interrégional pour les activités de pilotage des missions et des services n'est toujours pas arrêté, tout comme les rapports hiérarchiques entre les différents échelons de la future administration.

Pour le SNUI et SUD Trésor, le plus important n'est pas le niveau du pilotage (la fiscalité pouvant continuer de l'être au niveau interrégional et la gestion publique au niveau régional) mais bien ses méthodes et ses moyens. Jusqu'à preuve du contraire, les indicateurs vont continuer d'être utilisés aveuglément et nous y sommes toujours défavorables.

Le SNUI et SUD Trésor se sont surtout inquiétés de la constitution de « méga » directions pour les départements 75, 92, 13 et 59. Ce propos a été illustré par le fait qu'une direction unique pour les Hauts de Seine se retrouverait à gérer un montant de recettes équivalent au Produit Intérieur Brut de la Hongrie ! Et que dire de la gestion des hommes et des femmes dans un ensemble aussi gigantesque que Paris intra-muros qui serait plus grand que toute la DGCCRF !

En fait, c'est la volonté express du ministre de mettre un responsable administratif fort en face de chaque préfet qui dicte ce principe.

Pour le SNUI et SUD Trésor, la réponse faite ce 14 janvier de mettre en place dans ces gros départements une hiérarchie ultra renforcée est irrecevable et bien loin de l'idée d'une gestion « à taille humaine ».

Concernant l'organigramme départemental, pour lequel nous pensons qu'il doit être identique pour chaque direction, il serait organisé en trois sphères reprenant le schéma de la « Direction Générale unifiée » :

- Une sphère fiscale (professionnels, particuliers, recouvrement complexe, contrôle fiscal, affaires juridiques)
- Une sphère gestion publique (recouvrement amendes et activités bancaires, secteur local et FDL, domaines et GPP)
- Une sphère fonctions supports et transverses (GRH et formation professionnelle, budget-logistique-immobilier, stratégie et contrôle interne)

La question de regrouper certaines activités à un niveau interdépartemental, la GRH par exemple, a été repoussée par le SNUI et SUD Trésor au motif qu'avec les nouvelles directions, même les plus petites seront déjà de taille conséquente. Par contre, nous ne sommes pas opposés à la constitution de cellules ou de pôles nationaux décentralisés (formation informatique à Toulouse par exemple).

Si l'administration n'a pas paru rejeter a priori ces deux positions, elle n'a pas donné d'éléments de réponse susceptibles de rassurer les agents en charge de l'assistance informatique de proximité. La réunion s'est terminée à 19 heures et les sujets non traités lors de la réunion, ceux portant sur l'informatique et le SIP, ont été reportés au vendredi 18 janvier.